



Awala-Yalimapo

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°02-12

Mettant à disposition de l'ADPEP de parcelles de terrain dans la ZVF

Séance du 01/02/12 (Quorum atteint)
Date de la convocation : 19/01/12

L'an deux mil douze, le mercredi premier février à seize heures trente minutes, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FERREIRA, Maire.

Membres en exercice : 15
Membres démissionnaires : 01
Membres présents : 08 votants : 08

PRESENTS : Jean-Paul FERREIRA, Maire - Félix TIOUKA, 1^{er} Adjoint - Liliane APPOLINAIRE, 2^{ème} Adjoint - Eveline PERIGNY, 3^{ème} Adjoint - Les conseillers : David JEAN-JACQUES - Stéphane APPOLINAIRE - Mirka ALEXANDRE - Hervé ROBINEAU.

ABSENTS : Alexis TIOUKA, 4^{ème} Adjoint (procuration à Félix TIOUKA) ; Les conseillers : Alain GIPET - Alain FREDERIC - Pascal AUGUSTE - Laëtitia TIOUKA - Loick PAUL

SECRETARE DE SEANCE : Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CCCT, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Mademoiselle Liliane APPOLINAIRE est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Monsieur le Maire expose : Que l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Guyane (ADPEP), dans le cadre de son activité d'association gestionnaire d'établissements et de services médico-sociaux, souhaite installer une antenne de ses établissements sur la région de Mana-Awala.

Le Comité Régional d'Organisation Sociale et Médico-Sociale a émis un avis favorable quant à l'installation d'une antenne des services suivants, à hauteur de 15 places chacun :

- Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP)
- Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP)

Aujourd'hui, une centaine d'enfants de Mana et de Awala-Yalimapo est suivie au CMPP et au CAMSP à St-Laurent. L'installation de cette antenne permettra une meilleure prise en charge avec des trajets plus courts pour ces enfants et adolescents.

Pour ce faire, l'association sollicite la collectivité pour une mise à disposition d'une parcelle de la zone de vie familiale de la commune afin d'y construire une antenne.

Sur ces éléments, il invite les membres à en délibérer.

Le Conseil municipal,

Oui à l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant que Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Après avoir délibéré ;

Accepte la mise à disposition à l'ADPEP Guyane de parcelles de terrain n° 46 et 47 dans la zone de vie familiale.

Indique que cette mise à disposition se concrétisera après signature d'une convention.

Dit que cette partie de la zone portera désormais le nom de « pôle d'activités sociales ».

Autorise le représentant du Maire à prendre toute décision nécessaire et à signer tout acte y afférent.

Pour extrait certifié conforme

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

LE MAIRE DE AWALA-YALIMAPO

Jean-Paul FERREIRA

